



La lettre mensuelle

Novembre 2005

du comité

ATTAC-54

Les prochains

rendez-vous

Réunions- débats :

- ◆ **Lundi 5 décembre à 20h30**
« Croissance / Décroissance »
- ◆ **Lundi 9 janvier à 20h30**
(au lieu du 2/01)
« Les logiciels libres :
une façon de résister au
monopole de Microsoft »

à la salle des fêtes de Tomblaine
boulevard Henri-Barbusse
(entrée sur la gauche du bâtiment)

Réunion mensuelle

- ◆ La réunion prévue
le 27 décembre est annulée

Groupes de proximité :

- ◆ **NEUVES MAISONS**
Mardi 6 décembre
à 20h15
à Chavigny, salle des assoc.
- ◆ **TOUL**
Mercredi 14 décembre
à 20h MJC TOUL

L'AG et les Assises d'Attac 2005

se tiendront les 10 et 11 décembre à la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).
Tous les adhérents ont reçu le matériel électoral de l'assemblée générale.

Le scrutin par correspondance s'ouvrira le 15 novembre et sera clos le 6 décembre.

**N'oubliez pas de voter
avant le 6 décembre**

Conférence-débat

Médias et démocratie

avec **Serge Halimi**

journaliste au *Monde diplomatique*,
auteur de *L'opinion, ça se travaille...*
et *Les nouveaux chiens de garde*

Jeudi 15 décembre 2005 à 20 h 15
Faculté des lettres - Nancy

La campagne pour le référendum sur la constitution européenne a révélé une grave crise de la représentation politique, mais aussi une crise des médias. Le traité constitutionnel européen, massivement rejeté par le vote des Français et des Hollandais, a pourtant été soutenu par la majorité des partis politiques et des médias les plus influents – télévisions, radios, presse écrite. Ces derniers n'ont en effet nullement relayé la diversité de l'opinion publique.

A la mi-mai, les partisans du « oui » avaient ainsi eu droit à plus de 70 % du temps d'antenne, d'après les chiffres du CSA, chiffres qui ne prennent pas en compte les analyses journalistiques, souvent partiales. Heureusement, le débat public s'est largement développé, grâce aux nombreuses initiatives locales et sur internet.

Mais le comportement des médias menace la démocratie, qui nécessite fondamentalement que chaque citoyen ait accès à l'information. Main-mise de grands groupes industriels – Dassault, Bouygues, Lagardère, etc. – sensationnalisme, connivences avec certains dirigeants politiques, complaisance envers les annonceurs publicitaires : que reste-t-il de l'investigation, du pluralisme, de l'indépendance et, finalement, de la déontologie des journalistes ?

Pour nous contacter

Comité ATTAC 54
19, rue Emile Bertin
54000 NANCY

Adresse mail :
attac54@attac.org

Tél.enregistreur : **03 83 35 95 01**

Fax : **03 83 35 95 00**

Site internet : **attac54.org**

ATTAC-54

sur les ondes

*Tous les mois, ATTAC-54
s'exprime sur les ondes
dans une émission intitulée*

**« D'autres mondes
sont possibles »**

◆ **Sur Radio-Caraïbes-Nancy**
(radio du Haut-du-Lièvre)
tous les mercredis
de 19h à 20h **FM 90.7**

◆ **Sur Radio-Déclic**
(radio du Toulinois)
un samedi sur deux
de 10h à 11h **FM 87.7/101.3**

Thème de décembre :
L'AGCS et
la Directive Bolkestein

Ensemble vers l'Europe sociale

Rencontre des 11 et 12 novembre entre les groupes
Attac de Karlsruhe, Liège et Nancy

Depuis plusieurs années, le groupe nancéien participe à des actions avec des militants « Attac » belges, luxembourgeois et allemands ; la campagne du référendum sur le Traité Constitutionnel Européen a renforcé les liens entre ces différents comités.

A l'occasion du 50ème anniversaire du jumelage Karlsruhe/Nancy, trois groupes se sont rencontrés les 11 et 12 novembre sur la péniche Niagara prêtée par un sympathisant ; il s'agit d'Attac Karlsruhe, Attac Liège et Attac 54.

Dans nos 3 pays, les problèmes liés à l'offensive libérale sont identiques : menaces sur les services publics liées à la relance de l'AGCS au sein de l'OMC, projet de directive européenne Bolkestein conduisant à la mise en concurrence des services, étrangement budgétaire des collectivités locales, réduction des dépenses sociales... Ne pas réagir, c'est prendre le risque de voir à court terme les services publics réduits à zéro et les collectivités dépouillées de leur autonomie.

Il est temps d'exiger la reconnaissance du droit effectif d'accès de tous les européens aux biens et services essentiels, ainsi que la reconnaissance du rôle central et non « dérogatoire » des services publics pour construire une Europe sociale.

Les institutions européennes doivent être capables de créer

des services publics européens,

de soutenir les services publics nationaux et locaux et de les aider à se constituer en réseau au niveau européen.

Pour illustrer nos propos lors de cette rencontre, nous avons fait découvrir à nos homologues certains Services Publics en péril à Nancy comme partout ailleurs en France : Poste, Tram, Hôpital.

De façon moins spectaculaire que le NON au référendum mais non moins riche, des initiatives de collectivités ou de citoyens se multiplient pour défendre, maintenir et étendre des services publics accessibles à tous, hors logique de profit, contribuant à créer du lien social et respectant des impératifs de santé publique. Par des mobilisations citoyennes locales contre les fermetures d'hôpitaux ou le démantèlement de la poste, par l'action des élus locaux (reprise en régie du service de l'eau et même démission en signe de protestation), par la mobilisation du plus grand nombre au niveau européen lors de la Convention de Liège contre l'AGCS et pour les services publics européens, l'enjeu que représente l'avenir des services publics est au centre des débats et actions depuis plusieurs mois.

Bien entendu, l'action ne peut se limiter au niveau local ; elle doit, pour obtenir des succès substantiels et durables, prendre en compte toutes les échelles de territoires, de la commune et l'intercommunalité au département à la région, aux pays et à l'Europe.

Mais l'urgence invite à aller beaucoup plus vite, beaucoup plus loin, pour

fédérer ces résistances

et lutter ensemble contre les politiques libérales en Europe. C'est la raison évidente de ce jumelage .

En terme de projets à venir, cette rencontre est prometteuse : échanges de documents sur les directives européennes (Bolkestein et autres), mise en réseau des sites des 3 comités, traductions d'articles, reprise de la campagne belge « je veux payer mes impôts pour des services publics de qualité »...

Il est envisagé d'associer les comités italien de Padoue, anglais de Newcastle, voire polonais.

Une prochaine rencontre est déjà programmée à Liège, les 21 et 22 janvier 2006 axée sur les Services Publics.

Actualité brûlante des campagnes contre l'OMC et l'AGCS

La 8ème Conférence ministérielle de l'OMC se tiendra en décembre à Hong Kong. Attac réaffirme que son engagement dans la lutte contre la mondialisation libérale, passe, entre autres, par la lutte contre l'OMC et ses politiques de libéralisations tous azimuts, dont l'AGCS est le fer de lance. Attac participe actuellement à la campagne :

100 débats contre l'OMC

L'offensive libérale contre l'Université

Le discours officiel qui confond innovation et recherche s'inscrit dans un contexte de crise qui épuise la recherche publique depuis plusieurs années. Il vise à transformer profondément les structures de la recherche publique et de l'enseignement supérieur dans un sens conformes aux intérêts immédiats des groupes industriels privés.

Un des points majeurs qui ressort des analyses de la situation de l'enseignement supérieur et des EPST (Etablissements publics scientifiques et techniques) est le départ prévisible en retraite de près de 40% des personnels d'ici 2012 et les inquiétudes sur leur remplacement et ses modalités (fonctionnaires ou contractuels ?).

L'autre sujet d'inquiétude est le financement de la recherche. Les financements de base étant insuffisants, les équipes doivent trouver des fonds auprès de fondations publiques ou para-publiques ou d'entreprises privées.

Les instances européennes ont fixé comme objectif d'atteindre une part de 3% des PIB pour les dépenses de recherche dans les pays de la communauté mais cet objectif vise essentiellement à financer par des fonds privés une recherche tournée vers l'innovation industrielle.

Hiver 2004 : La crise et les états généraux de la recherche

Dès son élection, des voix proches du gouvernement actuel ont annoncé une révolution libérale de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment la réduction drastique (à 5-10% des budgets) des financements de base.

Les diminutions des recrutements de chercheurs et des financements publics ont conduit à un mouvement très important de la communauté scientifique dans l'hiver 2004.. Ce mouvement a abouti aux états généraux de la recherche qui ont permis de formuler des principes et propositions pour une réforme de la recherche publique française.

Force est de constater, un an après ces états généraux, que la politique du gouvernement a largement détourné leurs conclusions dans une toute autre logique.

Printemps 2004 : le discours et la réalité

Le gouvernement, ayant d'abord tenté de délégitimer le mouvement des chercheurs et de nier les chiffres de sa politique, a perdu une bataille durant l'hiver 2004. A partir de là, on a assisté à un changement de discours et à quelques changements de stratégie mais l'orientation de fond a été maintenue voire amplifiée et vise à mettre les structures de la recherche publique complètement au service des intérêts industriels privés.

Les gouvernements Raffarin puis Villepin ont quand même reconnu une insuffisance des financements et des recrutements et on crée des postes d'enseignants-chercheurs. Même si ces créations ne représentent que quelques postes par université et sont loin des exigences actuelles formulées lors des états généraux, elles font l'effet, après le noir tableau des années 2001-2003, d'une averse sur une terre desséchée.

Depuis quelques mois, le gouvernement a lancé diverses initiatives dans le domaine de la recherche et de l'innovation : création d'une « agence nationale de la recherche », organisation de « pôles de compétitivité » en concertation avec les assemblées régionales à majorité de gauche, annonce d'une loi « d'orientation et de programmation des universités ».

ANR et Pôles de compétitivité

Le gouvernement a mis en place une Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui constitue d'ores et déjà une source de financement majeure pour les laboratoires. Les chercheurs sont donc appelés à proposer des projets à court terme (trois ou quatre ans) sur des thèmes décidés par les experts de cette agence, tous désignés par le gouvernement. Le volume de ces fi-

ancements accordés à un projet donné peut avoir en lui-même un effet pervers de polarisation des subventions sur des pôles et secteurs déjà bien dotés qui peuvent présenter des projets « compétitifs » et disposent des appuis suffisants auprès des instances obscures de l'ANR. A côté, les laboratoires travaillant sur des thèmes non « prioritaires » ou dans des régions sous équipées, n'auraient plus qu'à végéter avant de disparaître.

Parallèlement à l'ANR, le gouvernement a mis en place des « pôles de compétitivité » associant avec l'aide des régions (par ailleurs très majoritairement de gauche), entreprises privées, universités et EPST sur des thèmes précis dans une région donnée.

La région Lorraine s'est ainsi vue accorder un pôle « fibre » et un pôle « matériaux innovants ». Les choix des thèmes ont évidemment été orientés par le positionnement des industriels dans la région. On assiste ainsi à une orientation des financements et priorités de recherche des organismes de recherche publique directement par les choix d'industriels privés sous le couvert habituel de la promesse de création d'emplois. On peut sourire tristement à voir ressurgir la spécialisation des régions surtout dans le contexte lorrain.

On peut s'interroger sur les résultats futurs d'une telle politique dirigiste, au bénéfice des intérêts privés. Les diverses réductions d'impôt aux entreprises sous le couvert par exemple de la création de « fondations » de financement de la recherche ont été poursuivies.

Enfin le gouvernement vient d'annoncer une nouvelle loi d'orientation et de programmation universitaire sous le « bouclier » d'un « pacte » pour la recherche. Ce projet prévoit par exemple des « pôles de recherche et d'enseignement supérieur » comme dans les conclusions des états généraux. Mais ces pôles seront dirigés par les intérêts industriels privés dans

**L'offensive libérale contre
l'Université**
Suite...

une optique de mise en concurrence des universités à travers le territoire. On peut ainsi arriver à des universités de première catégorie aptes à s'inscrire dans le classement international (effectué par l'Université de Shanghai dont la presse s'est faite l'écho) recevant les dotations de l'ANR, demandant en retour des droits de scolarité élevés aux étudiants désireux d'obtenir un diplôme prestigieux et/ou ouvrant sur des carrières lucratives.

A côté de ces universités implantées dans quelques régions, d'autres établissements secondaires seraient chargés de former des étudiants pour les besoins en main d'oeuvre moyennement qualifiée du patronat local.

Conclusion

Le pilotage autoritaire et centralisé au bénéfice des seuls intérêts industriels et financiers qui caractérisent cette politique est incompatible avec la mission essentielle de la recherche publique qui est la progression des connaissances pour répondre aux besoins de la société (nationale et internationale).

Ces besoins ne doivent pas être réduits à la création d'emplois à tout prix ou à la réponse à des objectifs étroits et immédiats (exemple la réponse à une épidémie éventuelle) même s'ils peuvent être légitimes.

La création d'instances réunissant la communauté scientifique et les représentants de la société est nécessaire si on veut traiter des problèmes comme celui des OGM, du nucléaire etc...

Cela suppose de respecter l'autonomie du processus de progression des connaissances ainsi que de suivre les exigences de la démocratie.

Ces deux impératifs sont antagonistes avec la mise de la société au service des intérêts financiers et industriels d'une fraction de cette société.

SCOP

Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

Le lundi 7 novembre, ATTAC54 avait organisé une soirée débat sur les économies solidaires et coopératives. G., ingénieur dans le bâtiment nous a présenté le fonctionnement des SCOP.

Les premières coopératives ouvrières sont nées en 1848, elles sont une des formes les plus anciennes de la lutte des travailleurs pour leur émancipation; et elles sont encore un exemple d'économie sociale et solidaire.

Les Scop présentent quatre particularités essentielles :

La maîtrise de l'entreprise par ses salariés

Les salariés sont majoritaires au capital : ils doivent détenir au moins 51 % du capital social.

La valorisation du travail et de l'entreprise plutôt que celle du capital et de ses détenteurs

Les « réserves » sont impartageables. Ce qui signifie que les profits mis en réserve sont destinés à demeurer propriété du collectif des salariés de l'entreprise : on n'accumule pas pour augmenter la valeur d'un capital, mais pour assurer la pérennité d'un outil de travail.

La variabilité du capital

Les nouveaux salariés apportent progressivement leur part de capital à l'entreprise, ceux qui partent peuvent se faire rembourser. Dans une société classique, les parts sociales ou actions peuvent se revendre, avec l'espoir d'une plus-value, mais non être remboursées.

Un poids égal pour chaque associé

Comme dans toutes les coopératives, les votes se font sur la base " une personne, une voix ". Quel que soit le montant du capital détenu, le dernier embauché ou le plus petit salaire a autant de voix (une), en assemblée générale, que les fondateurs ou les cadres dirigeants.

Une Scop fonctionne de manière démocratique, au sens où les votes en assemblée générale sont déterminés par les individus et non par la quantité de capital détenu, et parce qu'il n'y a pas de possibilité de valoriser le capital personnel de chacun des actionnaires. Ainsi, la Scop est davantage considérée comme une

société de personnes

qu'une société de capitaux. Il vaudrait mieux parler de capitaux sans capitalisme : l'argent reste le carburant, mais sans possibilité d'accumulation.

Démocratie ne rime pas avec autogestion. En tant qu'actionnaire, chacun pèse du même poids : une voix. Mais, une fois les dirigeants de la société désignés, ces derniers exercent le pouvoir : ils exercent une fonction hiérarchique sur les salariés.

Dans la pratique, la nomination directe ou indirecte du ou des dirigeants par les associés salariés entraîne une nature plus équilibrée des relations entre les dirigeants et les salariés que dans une société classique. Dans une Scop, le patron sait que les droits et les devoirs sont réciproques : lui aussi doit rendre des comptes à la collectivité des associés, et par conséquent aux salariés. Mais la vraie différence de la Scop, c'est sa finalité. Une société capitaliste classique vise à rémunérer au mieux les capitaux investis....

La Scop vise à pérenniser un projet, un outil de travail, et à assurer aux salariés leur emploi aux meilleures conditions possibles.

Pour en savoir plus :
www.scop.coop